

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 27 janvier 2023**

L'an 2023 et le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard

Excusés : Mr MILLIET Thomas (a donné pouvoir à Mr FERRAND Christian), Mr SARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme CACHO Magalie), Mme CAMUZAT Aurélie

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11
- Votants : 13 (*arrivée de Mmes BRAS et JOUAN à 19h40 et de Mr BOUGRAT à 19h55*)

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage : 20 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication le

Secrétaire de séance : Mr Aurélien LAUNAY

Sommaire

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 05 décembre 2022
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
 - Difficultés relevées par les habitants avec la SAUR
 - Refus de l'installation du distributeur à pizza
 - Bilan 2021 réalisé par l'ONF
- d. Délibérations
 1. Dénomination des voies dans le cadre de l'installation de la fibre
 2. Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 27h à 28h
 3. Tarif de location de la chasse

4. Délibération au quart
5. Demandes de subvention
6. Travaux Sylvicoles en investissement (Francheville)

- e. Questions diverses
- Point sur le recensement

A l'ouverture du Conseil Municipal, le Maire demande si le Conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant
- la convention de partenariat « Pack Energie » avec le SDE
- et la proposition de coupes de l'ONF

Le Conseil Municipal approuve la prise de ces deux délibérations.

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mr Aurélien LAUNAY est désigné secrétaire de séance.

b. Approbation du compte-rendu du conseil du 05 décembre 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 05 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

c. Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil

- Difficultés relevées par les habitants avec la SAUR

Pour rappel, le service de l'eau est de la compétence de la CDC Terres du Haut Berry. L'entreprise SAUR a la délégation de service public.

Les difficultés rencontrées par les habitants avec la SAUR ont été remontées et sont prises en compte par le chef de secteur.

Les relations entre les techniciens de la SAUR et les agents techniques de la commune sont bonnes.

Il faut encore un peu de temps pour que tout cela se fluidifie, mais c'est en bonne voie.

- Refus de l'installation du distributeur de pizza

Conformément aux échanges lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été notifié un refus à l'entreprise souhaitant installer un distributeur de pizzas sur l'espace public de la commune.

- Bilan 2021 réalisé par l'ONF

L'ONF a réalisé le bilan financier 2021 pour l'ensemble des forêts de Brécy. Une synthèse est présentée.

d. Délibérations

1. Dénomination des voies pour la mise en place de la fibre

Référence : 2023_001

Objet : Adressage et numérotage

Le Maire informe le Conseil de l'avancée du travail effectué en lien avec l'entreprise AXIONE, mandatée par Berry Numérique pour la réalisation des travaux de déploiement de la fibre.

Afin que tous les habitants puissent bénéficier de la fibre, il est indispensable de mettre à jour chaque adresse qui devra être associée à une clé MEDIAPOST. Cette clé permettra à chaque occupant de souscrire un forfait fibre auprès d'un opérateur privé.

Il est donc nécessaire d'attribuer un numéro à toutes les adresses.

Le Maire rappelle que la numérotation, seule, doit être actée par arrêté municipal.

En revanche, la dénomination des voies et de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT.

Il convient de créer sur la commune trois voies :

- Chemin du Crot
- Route de Farges
- Zone Artisanale La Sapinière

Onze adresses seront créées au total sur ces trois voies. Au total, ce sont 60 numérotages qui seront créés sur l'ensemble de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), valide la création des trois voies.

2. Augmentation du temps de travail d'un agent technique

Référence : 2023_002

Objet : Augmentation du temps de travail d'un agent technique

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter d'une heure par semaine le temps de travail d'un agent technique, Mme Frida RENE. Actuellement à 27 heures par semaine, elle travaillerait 28 heures à partir du 01 février.

Ceci est justifié car les activités du Foyer Rural sont de plus en plus importantes, mobilisant la salle, et nécessitant de la nettoyer ensuite. De même, il y a des activités manuelles qui ont lieu dans la salle au-dessus de la bibliothèque, toutes les semaines, demandant également l'entretien des locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour) approuve l'augmentation du temps de travail.

Arrivée de Mr Patrick BOUGRAT.

3. Délibération au quart

Référence : 2023_003

Objet : Délibération au quart

Le budget de la commune n'étant pas voté au 01 janvier, il est nécessaire, et demandé par la trésorerie, de prendre une délibération pour autoriser les dépenses en investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En effet, le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-1 indique que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit,

jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le Maire propose de prendre une délibération permettant de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, jusqu'à l'adoption du budget communal 2023, ainsi répartis :

Budget	Chapitre	Crédits Ouverts 2022	Montant autorisé avant BP 2023 au titre du quart des crédits
	20	23 829.92€	5 957.48€
	21	242 874.68€	60 718.67€
	23	100 000€	25 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour), autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2023, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

4. Demandes de subvention

Référence : 2023_004

Objet : Demandes de subvention

Le Maire présente un tableau récapitulant les demandes de subvention attribuées les années précédentes et reçues pour 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour), valide l'attribution des subventions suivantes :

Prévention Routière	30€
Bibliothèque Centrale de prêt du Cher	35€
ADMR des Aix d'Angillon	320€
Club des Aînés ruraux de Brécy-Nohant	155€
Association Familiale de Brécy	390€
Etoile Sportive de Brécy	1 100€
Foyer Rural de Brécy	900€
Coopérative Scolaire de Brécy	800€
FACILAVIE	60€
Association de soins à domicile – ASSAD	60€
Jeunes Pompiers Volontaires des Aix	100€
Association Amitié Loisirs -EHPAD Nohant	60€
Amicale des sapeurs-pompiers BRSO	500€
Brécy Pêche 18	380€

5. Travaux sylvicoles en investissement

Référence : 2023_005

Objet : Travaux sylvicoles en investissement

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'action de l'ONF pour 2023 concernant les forêts de Brécy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) valide le plan d'actions et inscrit au budget cette dépense.

Un conseiller municipal demande s'il serait possible de faire un devis pour broyer les souches de grande taille dans les bois, pour que les agents puissent ensuite entretenir ces endroits.

6. Convention de partenariat « Pack Energie » avec le SDE

Référence : 2023_006

Objet : Convention de partenariat « Pack Energie » avec le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE)

Suite à une commission bâtiments, une réunion a été organisée avec le SDE. Le Maire, et les conseillers municipaux référents, présentent le compte-rendu de cette réunion.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂)

Pour cela, il propose au sein du « pack énergie » un accompagnement réalisé par un technicien « énergie ». Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques. Le coût de cette adhésion est de 0,60€ par habitant et par an. La collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) valide le principe de conclusion de cette convention entre la commune et le SDE et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce partenariat.

7. Coupes ONF

Référence : 2023_007

Objet : Coupes proposées par l'ONF

Le Maire indique au Conseil Municipal les propositions de l'Office National des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
FC Brécy 1	AMEL	50	1.81	OUI				X

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Par ailleurs, si des travaux sont réalisés, le SDE peut subventionner les matériaux permettant l'isolation.

8. Tarif de location de la chasse

La forêt communale de Brécy est mise à disposition de l'association de chasse, moyennant la somme de 750€ annuelle. Le tarif n'a pas été augmenté depuis sa mise en place.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de mise à disposition de la forêt, mais souhaite étudier avec l'association de chasse la possibilité pour ces derniers d'entretenir les allées de la forêt avant et après la saison de chasse.

e. Questions diverses

- Recensement de la population

Le recensement a démarré le 19 janvier, et se terminera le 18 février.

Le 27 janvier, à midi, 57.9% des foyers étaient recensés, dont 97.6% par Internet. Il y avait 587 bulletins individuels complétés.

La prochaine étape est de relancer les logements restants (180 environ n'ont pas répondu), et indiquer les résidences secondaires et les logements vacants.

- Divers

L'installation de deux commerçants (boucher et fromager) est prévue le mardi matin, les branchements électriques sont en cours de finalisation pour leur permettre de s'installer sur la place.

L'achat par la commune de la parcelle derrière l'église se finalisera après le 27 janvier, date de retour de la SAFER.

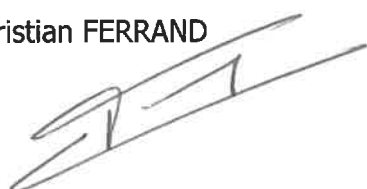
Le prochain Conseil est fixé au lundi 20 mars, à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Brécy le *2 février 2023*

Le Maire,

Christian FERRAND



Le Secrétaire de séance,

Aurélien LAUNAY

